



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de JANZE, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le SMICTOM, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation de la déchetterie du Bois Teillay sur la commune de JANZE.

Le dossier est consultable du 10 août 2023 (9 h) au 11 septembre 2023 (17 h) :

- en mairie de JANZE, aux heures suivantes :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h.

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

– à la mairie de JANZE, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,

– par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES cédex 9,

– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – SMICTOM Bois Teillay »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Fait à Rennes, le **13 JUIL. 2023**

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Paul-Marie CLAUDON